

POUR UN DEPARTEMENT RESILIENT

NOS QUESTIONS

POUR L'ESSONNE



LIVRE BLANC

Elections départementales 2021

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT



Madame, Monsieur

Vous êtes candidats aux élections départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Essonne Nature Environnement, adhérente de France Nature Environnement Ile-de-France, est la fédération qui regroupe plus de 50 associations de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire essonnien. Elle est reconnue pour ses compétences dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

ENE souhaite vous interpellier aujourd'hui pour connaître votre position sur les principales problématiques environnementales de l'Essonne qui concernent les prérogatives du Conseil départemental.

Entre un Nord et Centre Essonne où l'urbanisation se densifie, parfois sous couvert de loi ALUR, allant jusqu'à grignoter les derniers espaces verts pourtant si indispensable au bien-être des citadins, et un Sud encore riche en espaces naturels, boisés et agricoles relativement préservés (mais jusqu'à quand face aux projets immobiliers, entrepôts logistiques et ZAC ?), les enjeux concernant la protection de l'environnement et du cadre de vie des essonniens sont nombreux.

Les électeurs, de plus en plus sensibles à ces thématiques, seront très sensibles à vos engagements qui constitueront un des éléments importants de leur choix.

Aménagement du territoire, démographie

La pandémie a révélé une brutale prise de conscience que la densification en Ile-de-France a atteint ses limites : Paris et sa couronne dans un rayon d'une trentaine de kilomètres ne doivent plus être densifiés et les espaces verts restants doivent être sacralisés. Les terres naturelles et cultivables de la grande couronne doivent être préservées. L'Essonne est concernée par ces deux impératifs et doit afficher sa volonté en ce domaine, notamment lors de la prochaine révision du SDRIF.

Zéro artificialisation nette (ZAN)

Le ZAN (zéro artificialisation nette) est un objectif fixé par le projet de loi sur la reconquête de la biodiversité. C'est un impératif auquel l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire doivent se soumettre. Le Conseil départemental l'a bien compris puisqu'il vient de prendre un engagement fort en faveur du ZAN. Mais force est de constater que plusieurs importants projets en Essonne sont en contradiction flagrante avec cet objectif : ZAC (Zone d'aménagement concerté) des Belles Vues à Arpajon/Ollainville qui prévoit 1 000 logements, ZAC de Villeray à Saint-Pierre-du-Perray avec 1 270 logements sans commerce, ni écoles, ni équipements de proximité. Et dans les communes déjà très denses du nord du département de nombreux programmes plus « modestes » de quelques dizaines de logements grignotent inexorablement les jardins et terrains restants.

Eau / Inondations

L'Essonne dispose d'un réseau hydrologique riche de plus de 800 km de rivières avec leurs biefs et leurs affluents qui convergent tous vers la Seine.

La Bièvre, l'Yvette, l'Orge, l'Essonne, la Juine ont entaillé le grand plateau de Beauce et de l'Hurepoix, parfois sur plus de 100 m de profondeur recoupant des nappes phréatiques affleurantes à fond de vallée. Celles-ci sont très souvent totalement ignorées et provoquent des éboulements et des inondations en aval. L'eau de ces nappes s'ajoute aux ruissellements sur les pentes. Aujourd'hui, l'accroissement des aléas climatiques, associé à une artificialisation des sols qui se poursuit, imposent de nouveaux objectifs à la gestion de l'eau. Il faut pouvoir lutter contre les inondations de plus en plus fréquentes dans nos vallées densément peuplées (inondations de décembre 1999, juin 2016, juin 2018, août 2020) tout en reconquérant la biodiversité et l'état écologique des cours d'eau et de leurs milieux annexes.

Malgré l'inventaire des zones humides, conduit par les CLE (Commissions locales de l'eau), l'état des habitats de ces zones reste dégradé. Cela conduit à des projets de renaturation et à une gestion alternative des eaux pluviales qui souvent restent encore à traduire en mesures concrètes dans les documents d'urbanisme.

L'aménagement intensif des plateaux du nord Essonne (Saclay et Courtaboeuf) nécessite une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour ne pas aggraver les risques en vallée. La structure géologique du sous-sol de ces plateaux (sables aquifères de Fontainebleau sur marne argileuse) conduit à trouver des nappes phréatiques affleurantes perchées. Ces nappes, souvent mal connues des municipalités, peuvent être responsables de désordres (éboulements de terrain, inondation en aval, gonflement d'argile) qui sont constatés lors des constructions à flanc de vallée. Il devient urgent que les communes disposent des connaissances géologiques et hydrologiques de leur territoire et qu'elles les intègrent dans les PLU avec une réglementation adaptée. Le changement climatique et la vision des projets futurs devront être au cœur des réflexions du nouveau SDAGE de la Seine et de la révision des 4 SAGE de l'Essonne.

Les études de sols et hydrogéologiques avant délivrance de permis de construire sont coûteuses et réalisées une fois les permis délivrés, engendrant dans un bon nombre de cas un impact sur les écoulements d'eau souterrains et la saturation des réseaux d'eaux pluviales. Les préconisations mentionnées dans les PPRI sont malheureusement très rarement suivies d'effets.

Biodiversité

La biodiversité ne sert bien souvent que d'accroche publicitaire pour des projets d'urbanisme. Et que peut-on dire des PCAET (Plan climat, air, énergie territorial) confiés à des cabinets spécialisés qui ne sont pas avares de mots comme « territoires apprenants », « villes vertes », etc. Il suffit de constater le simulacre de concertation avec les associations environnementales et les habitants pour l'élaboration de ces documents qui traitent de la qualité de l'air, du climat en général, pour comprendre que les collectivités bâtitrices préfèrent éviter de mettre le citoyen au cœur du débat.

Avec ses nombreux espaces naturels et zones boisées, et tout particulièrement ses rivières et ses marais, l'Essonne est un contributeur de premier rang des continuités écologiques et des couloirs de biodiversité en Ile-de-France (trames vertes et bleues). Face à la pression foncière et aux projets de construction qui vont parfois bien au-delà des injonctions de l'Etat, les espaces de biodiversité doivent être strictement protégés. Le Conseil départemental de l'Essonne a démontré une volonté manifeste de préservation du patrimoine floristique et faunistique en sanctuarisant des zones et en acquérant lui-même des espaces boisés pour les soustraire à la construction. Ce mouvement doit s'intensifier afin de contribuer au redéploiement de la biodiversité dans les zones où cela est encore possible.

Espaces naturels sensibles

Les lois des 23 juillet 1983 et 18 juillet 1985 ont confié aux Départements des compétences en matière de Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et d'Espaces naturels sensibles (ENS). Les départements sont chargés de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Pourtant certaines communes semblent malheureusement peu enclines à développer leur potentiel d'ENS.

Mobilité/Transport

L'Essonne connaît une situation dramatique pour sa mobilité : axes routiers saturés, transports en commun insuffisants, plans vélo très en retard - pour ne pas dire inexistant dans certains secteurs.

Et ce ne sont pas les modifications apportées aux lignes de TCSP (Transport en commun en site propre) comme les projets actuels en cours de réalisation qui seront de nature à régler les problèmes. La mise en terminus Juvisy pour une partie de la ligne du RER D crée une rupture de charge et oblige les usagers à un changement supplémentaire. Cette solution est inacceptable pour la ligne de la vallée de la Seine. Quant à la ligne TZen 1 provenant de la ville dite "nouvelle" de Sénart, elle voit son terminus à Corbeil-Essonnes ce qui expose les usagers qui voudraient rejoindre le T12 (Tramway 12), dont le terminus est à Evry-Courcouronnes, à prendre le RER D sur 2 stations, soit une double rupture de charge.

Alors que les transports du quotidien devaient être une priorité, le Grand Paris Express compte relever des défis... qui n'existent pas encore ! notamment, la ligne 18 entre Orly et Versailles dont l'objectif affiché consiste à urbaniser massivement autour des gares.

Les RER B et C sont aussi en situation critique.

Les déplacements fluviaux sont très insuffisamment exploités.

L'évolution du trafic aérien de l'aéroport d'Orly pose toujours de graves préjudices pour les communes riveraines. Le projet de Pont sur la Seine qui desservirait Orly est fortement contesté car il augmentera encore la circulation polluante sur la RN 6 et la dégradation des quelques espaces naturels des deux côtés du fleuve.

Bruit

Le bruit est la 1^{ère} nuisance en Ile-de-France. L'Essonne est particulièrement impactée avec une multitude d'infrastructures de transport bruyantes : aéroport d'Orly, aérodromes, autoroutes, routes nationales et départementales, lignes de TGV, de fret, de RER et de TER.

Le Conseil départemental participe aux aménagements pour diminuer les nuisances sonores et assurer la protection des riverains. Cependant dans certaines zones tout reste à faire et les communes et communautés d'agglomération semblent démunies devant ce fléau qui les dépassent.

Déchets ménagers

Avec une population en forte croissance annuelle, l'Essonne est un important producteur de déchets. Elle compte plusieurs syndicats de traitement dont le plus important est le SIREDOM qui vient de faire l'objet d'un rapport accablant de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-France.

La nouvelle direction du syndicat s'est fixée pour objectif l'apurement des dettes et la transparence de gestion. Les conséquences de la gestion antérieure sont lourdes pour les habitants du territoire du SIREDOM qui connaissent d'ores et déjà une augmentation de leur taxe ou de leur redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

L'Essonne est bien pourvue en installations de traitement : 3 incinérateurs, 1 centre de tri mécano-biologique et 1 unité de méthanisation de produits fermentescibles. Mention particulière doit être faite pour l'Ecosite de Vert-le-Grand, le centre de traitement de déchets le plus diversifié d'Ile de France, géré en grande partie par une société d'économie mixte locale - la SEMARDEL dont le Conseil départemental est actionnaire - et qui traite par an plus d'un million de tonnes de déchets ménagers ou d'entreprises. Cette SEM à capitaux publics majoritaires permet au département d'être à la pointe de l'économie verte dans le domaine de la transformation des déchets en énergie et en nouvelles matières premières issues du tri. Il conviendra de s'assurer que cette entreprise soit en mesure de proposer aux collectivités et aux habitants des solutions innovantes pour une valorisation maximale des déchets, comme par exemple, les déchets fermentescibles dont le traitement constitue un enjeu majeur de demain.

Déchets du Grand Paris

Essonne Nature Environnement rappelle qu'il n'est de l'intérêt de personne de transformer des terres agricoles en zones de stockage, comme on le voit malheureusement de plus en plus souvent en Ile-de-France. Pour ce qui est de l'Essonne, ENE dit un NON ferme et définitif au projet de Bouygues de transformer à Saint-Hilaire des champs cultivés en zone de stockage de déchets inertes issus des chantiers de la Société du Grand Paris. Il en sera de même lorsque d'autres projets similaires mettront en cause la protection de zones naturelles ou agricoles ;

ENE rappelle que la vocation première de l'agriculture est de produire pour nourrir les populations et de préserver les paysages, et qu'elle n'est en aucun cas de servir de dépotoir pour des projets parfois contestables, dont au surplus ne profiteront jamais les habitants du Sud Essonne.

Risques industriels

L'Essonne compte sur son territoire de nombreuses ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) et 6 sites classés Seveso, essentiellement dans les secteurs chimique et pétrolier. Plusieurs de ces installations sont situées en zone urbaine dans le nord du département (ex. dépôt de carburants SMCA à Athis-Mons) mais il en existe aussi dans le sud plus rural (ex. dépôts d'hydrocarbures de la SFDM dans la région de Cerny-La Ferté Alais).

Il faut informer pleinement les populations voisines des sites des risques encourus afin de mettre en place des mesures de prévention.

Force est de constater que c'est trop rarement le cas.

ET MAINTENANT

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Pour permettre aux électeurs de se prononcer en toute connaissance de cause, nous vous proposons ce questionnaire que nous porterons à leur connaissance.

Nous vous remercions de vos réponses

1 - Aménagement du territoire, démographie

Selon vous, quelles actions le Conseil départemental peut-il conduire pour arrêter la trop forte densification du nord du département et assurer la protection totale des terres naturelles et agricoles du sud du département ?

2 - Zéro artificialisation nette (ZAN)

Le Département s'est engagé en faveur d'une politique de zéro artificialisation nette, quelles actions concrètes souhaitez-vous mettre en place dans ce domaine ?

3 - Eau / Inondations

Quelles actions préconisez-vous en matière de lutte contre les inondations et de prise en compte des risques naturels dans les secteurs urbanisés ?

4 - Biodiversité

La Biodiversité est aujourd'hui un enjeu majeur, au niveau national comme départemental : quelles actions le Conseil départemental de l'Essonne devrait-il conduire pour reconquérir la biodiversité en Essonne ?

5 - Espaces naturels sensibles

De nombreux espaces restent encore à préserver et le schéma départemental des ENS s'achevant en 2021, quelles actions le Conseil départemental de l'Essonne doit-il mettre en œuvre pour y parvenir ?

6 - Vie, habitat et transports durables

Que ferez-vous si vous êtes élus pour améliorer les conditions de vie des essonniens dans les domaines de l'habitat et des transports. Quelle est votre position sur le franchissement de la Seine entre Athis-Mons et Vigneux ?

7 - Bruit

Quelles actions concrètes mènerez pour réduire le bruit dans le département ?

8 - Déchets du Grand Paris

Quelle est votre position sur le projet de Bougues de transformer des terres agricoles en activité en une installation de stockage de déchets inertes à Saint-Hilaire ?

9 – Associations environnementales

Les associations de protection de l'environnement jouent un rôle actif dans la protection et la défense de l'environnement dans le département. L'urgence climatique et la transition que cela implique à tous les niveaux nécessitera l'engagement de toute la société afin de trouver des solutions locales efficaces. A ce jour, la concertation est peu développée entre les élus et les associations : sous quelle forme envisagez-vous de permettre un dialogue sincère, constructif et durable avec les associations et représentations citoyennes afin de permettre la co-construction de solutions efficaces ?

Réponse à adresser à :

**Essonne Nature Environnement
14, rue de la Terrasse
91360 Epinay-sur-Orge**

Mail : adnessonne@orange.fr
www.ene91.fr

Tél : 06 65 64 47 01

